



Deuxième stratégie gouvernementale de développement durable : Traduire l'intention en action

Montréal, le 5 novembre 2015 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille avec beaucoup de satisfaction l'adoption de la deuxième Stratégie gouvernementale de développement durable. Le RNCREQ constate qu'elle est beaucoup plus axée sur des gestes concrets que la précédente.

D'ailleurs, le RNCREQ souligne que la Stratégie peut compter sur un appui manifeste et bien senti de la part du Premier ministre lui-même. Même le ministre des Finances ajoute le poids de son influence à la Stratégie, notamment en s'engageant à inscrire l'écofiscalité dans les pratiques de gestion du gouvernement, ce qui s'annonce fort prometteur et inspirant.

Le défi de la mise en œuvre

En matière de développement durable, même les intentions les plus fermes ont du mal à se concrétiser. « À preuve, observe Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ, la première stratégie n'était pas si mal et pourtant le gouvernement est loin d'avoir atteint ses cibles. Le défi n'est pas de fixer des objectifs mais de se donner les moyens de les atteindre. »

L'une des clefs de la réussite réside dans l'allocation de ressources consacrées à la phase de mise en œuvre. Or, dans le contexte de la réduction d'effectifs avec lequel doit composer le ministère responsable de la Stratégie, il est à craindre que nombre des objectifs restent des vœux pieux. C'est ce que le RNCREQ avait déjà fait valoir lors des consultations sur la deuxième stratégie, en janvier dernier, rappelant que le ministère du développement durable, le MDDELCC, est le plus pauvre du gouvernement, avec seulement 0,2 % du budget global de l'État.

De la cohérence, c'est aussi là qu'il en faut.

Les CRE et le développement durable, une longue tradition

Le RNCREQ est particulièrement fier de constater que dans le cadre d'un des chantiers de la Stratégie, piloté par la ministre déléguée à la santé publique, Lucie Charlebois, une initiative majeure du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal pour la lutte contre les îlots de chaleur est identifiée. Cela démontre à quel point l'expertise et le dynamisme des CRE en matière de promotion et de mise en œuvre du développement durable est probant.

Rappelons que depuis 20 ans, le gouvernement du Québec reconnaît et soutient les CRE dans leur mission de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. C'est une responsabilité que les CRE assument dans toutes les régions du Québec, et ce, en dépit de ressources limitées. En outre, depuis le Sommet des générations en 2004, le RNCREQ

accompagne le gouvernement dans toutes les étapes qui ont mené à l'adoption de la présente Stratégie (consultations régionales, avant-projet de loi, Loi, indicateurs, etc.).

Les CRE accueillent donc avec enthousiasme la perspective que leur rôle prenne un nouvel élan grâce aux orientations de la deuxième Stratégie de développement durable, sachant notamment que le Premier ministre Philippe Couillard compte sur celle-ci pour faire « *rayonner notre démarche de développement durable au sein de la société québécoise* ».

ENSEMBLE ► on fait avancer le Québec ?

Le gouvernement tapisse actuellement sa documentation, lorsqu'il dévoile ses initiatives, du slogan « Ensemble, on fait avancer le Québec ». Le RNCREQ croit effectivement qu'il faut agir ensemble en matière de développement durable et il espère que la nouvelle stratégie saura rallier un maximum d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux autour d'une vision rassembleuse. En conséquence, les CRE et le RNCREQ réaffirment leur volonté de collaborer avec le gouvernement à la mise en œuvre du développement durable en mettant à profit leur expertise, leur approche constructive et la force de leur réseau.

« Sensibiliser et mobiliser la population aux enjeux du développement durable et mettre en valeur l'innovation sociale pour faire rayonner la créativité, voilà justement un des principaux chantiers de la Stratégie qui s'inscrit parfaitement dans l'ADN des CRE », conclut Philippe Bourke.

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

Renseignements :

Philippe Bourke, directeur général

514 791 7022

pbourke@rncreq.org